

IMPOTS.GOUV.FR



POUR DECLARER VOS REVENUS, PENSEZ INTERNET!

La déclaration en ligne c'est :

- **plus simple** : présentation encore plus lisible ; aide plus conviviale et facile d'accès ; meilleure visibilité du moteur de recherche ; navigation facilitée entre les différents écrans ;
- **plus rapide** : pas besoin de vous déplacer ; calcul immédiat de votre impôt et modification automatique des mensualités si besoin ;
- **plus sûr** : accusé de réception immédiat apportant la preuve des informations déclarées et désormais enrichi de l'estimation de l'impôt dû ;
- **plus souple** : délai supplémentaire (2 juin minuit dans le Doubs) pour déclarer et corriger à tout moment, 7j/7, 24h/24 ;
- **plus éco-responsable** : réduction des échanges de courriers papier et encore plus si vous optez pour la dématérialisation totale de votre déclaration de revenus et de vos avis d'impôt.

Alors comme 13 millions de contribuables, **déclarez en ligne et bénéficiez de nouveaux avantages** : votre déclaration sera traitée en priorité, votre avis d'imposition ou de non imposition sera disponible dans votre compte fiscal en ligne courant juillet et, si vous êtes bénéficiaires de restitutions d'impôt, vous serez remboursés parmi les premiers contribuables. **Rendez-vous sur www.impots.gouv.fr dès le 15 avril et simplifiez-vous la vie!**

Et **www.impots.gouv.fr** vous offre toujours de **nombreux autres services en ligne**, de manière totalement sécurisée et à tout moment de l'année : payer vos impôts, modifier vos coordonnées, consulter vos documents fiscaux, éditer un justificatif d'impôt sur le revenu, faire une réclamation...